FO 3.3 Allaman – Nyon

Informations générales et données techniques

Canton: Vaud

 Communes concernées: Bursinel, Bursins, Dully, Gilly, Gland, Luins, Mont-sur-Rolle, Rolle

Autorité compétente: OFT

 Services concernés: <u>ARE</u>, DDPS, OFC, OFEV, services spécialisés du canton de Vaud

Autres partenaires: CFF

Fonction et motif

A l'heure actuelle, le réseau ferroviaire dans l'espace métropolitain de Lausanne est déjà saturé par le trafic longues distances et le trafic de marchandises. L'augmentation prévue de l'offre sur la ligne Lausanne - Genève impose un ensemble de mesures constructives, dont 4 voies de Rolle à Gland (ces 2 gares comprises) destinée à l'augmentation de la cadence du trafic grandes lignes des voyageurs entre Rolle et Gland.

Projet

3° et 4° voie entre Rolle et Gland : les nouvelles voies se situent le long de la ligne existante, côté Jura par rapport aux voies actuelles. La longueur du tronçon à 4 voies doit encore être déterminée.

Marche à suivre

La Confédération a chargé les CFF d'entreprendre en accord avec le canton des études de projet concernant une 3e voie entre Gilly-Bursinel et Rolle comme première étape des 3e et 4e voies entre Rolle et Gland et d'élaborer l'avant-projet. Une coordination avec l'objet ISOS Rolle. La réalisation de la voie de dépassement entre Gilly-Bursinel et Gland et la 4ème voie entre Rolle et Gland est à examiner lors de l'élaboration d'une étape d'aménagement ultérieure de PRODES. La construction et le financement exigent sa prise en compte dans un arrêté fédéral. Une coordination avec l'objet ISOS Rolle et la zone de reproduction de batraciens d'importance nationale la Ballastière (Gland, VD232) ainsi qu'avec la zone de protection des eaux souterraines et le plan sectoriel des surfaces d'assolement doit être assurée.

Renvois:

Chap. 4.1

FO 3.1 Région de Lausanne

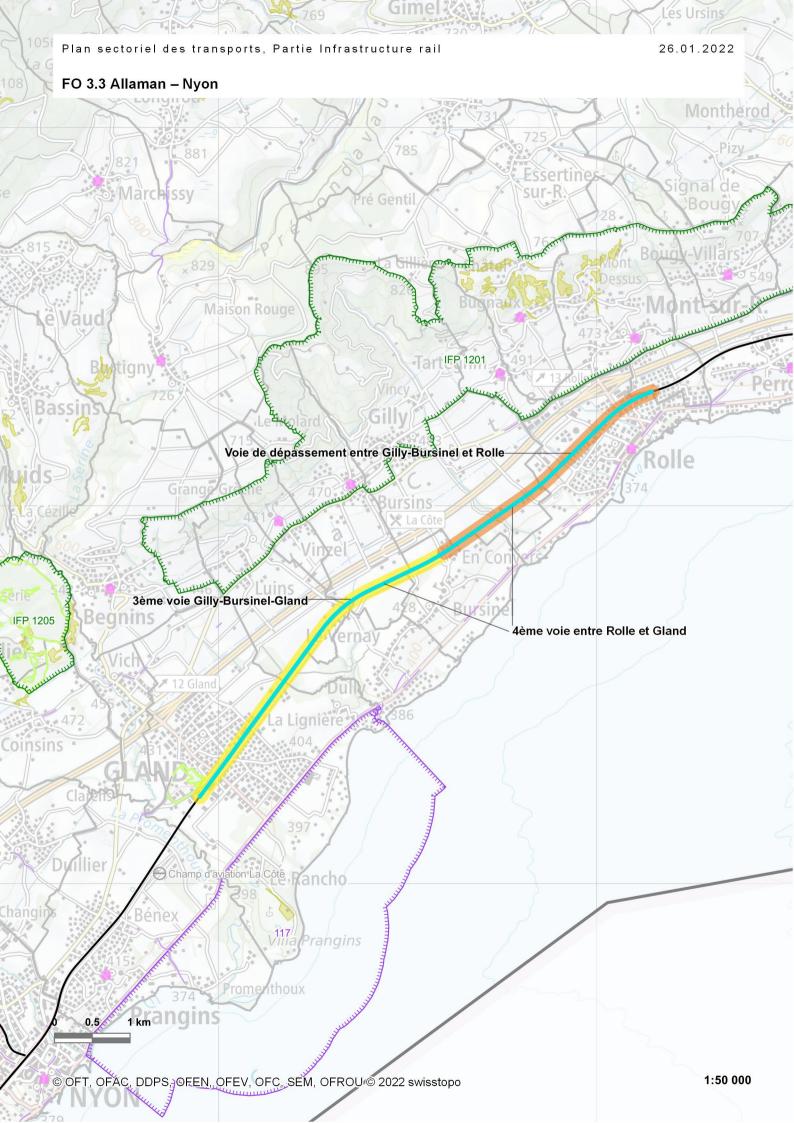
FO 3.2 Renens – Allaman

Bases:

Arrêté fédéral portant règlement sur le financement et de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire, FAIF (FF 2013 4191)

Arrêté fédéral sur l'étape d'aménagement 2035 de l'infrastructure ferroviaire du 21 juin 2019 (FF 2019 4379)

| État de la décision | à divers stades | | |
|--|-----------------|----|----|
| Mesures et état de la coordination | CR | СС | IP |
| Eléments de l'aménagement qui relèvent du Plan sectoriel: | | | |
| Voie de dépassement entre Gilly-Bursinel et Rolle | | • | |
| 3^{ème} voie entre Gilly-Bursinel et Gland et 4^{ème} voie entre Rolle et Gland. | | | • |



Explication des indications

Le projet des 3° et 4° voies entre Rolle et Gland consiste à construire une voie de dépassement entre Gilly – Bursinel et Rolle. La deuxième étape a pour but de compléter le tronçon Rolle – Gland afin qu'il y ait 4 voies. Avec l'approbation par l'Assemblée fédérale de l'étape d'aménagement 2035 du programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire du 21 juin 2019, la décision de la voie de dépassement entre Gilly-Bursinel et Rolle a été enterinée. Le projet permet aux trains Intercity de dépasser les trains RE.

Dans le cadre d'une étude prospective à long terme, les CFF étudient les possibilités d'extension de la capacité entre Lausanne et Genève (4 voies intégrales) avec, entre autres, l'option d'une nouvelle ligne le long de la route nationale. Les variantes de tracés et les possibilités de mise en œuvre par étapes sont en cours d'étude.

Le tracé du projet est donné par l'aménagement le long de l'infrastructure existante. Le plan directeur du canton de Vaud contient les projets entre Gland et Rolle.

Une étude pour la relocalisation de la zone d'exploitation de graviers de la Ballastière, située aux abords des voies ferrées à Gland, est en cours. Cette étude est coordonnée dans le plan directeur régional du district de Nyon (2010).